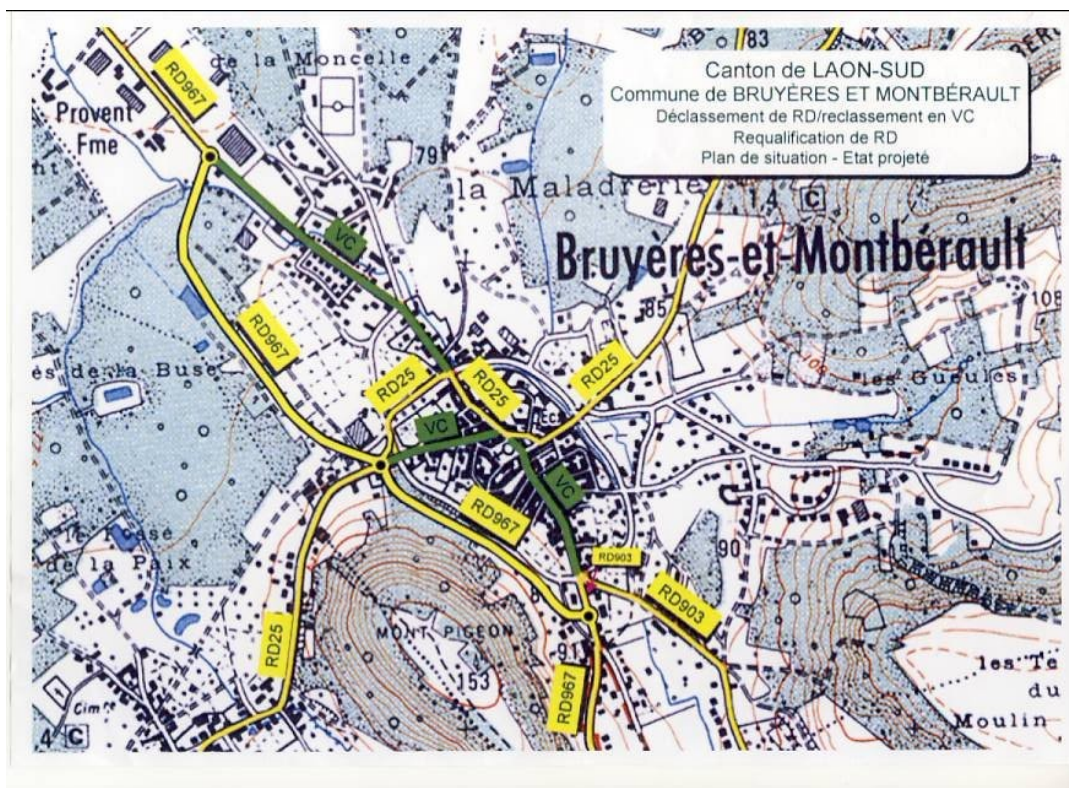


DIAGNOSTIC SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE CHEMINEMENT PIETONNIER DANS LE CENTRE DE BRUYERES

Le nouveau plan routier départemental consécutif à la mise en service du contournement



le nouveau plan de circulation après la mise en service du contournement

VC= voirie communale

RD = voirie départementales :

La mise en voirie étroite et à sens unique de la rue Arsène Houssaye entraîne le transfert de la circulation est-ouest (RD25) sur une portion de la rue de Laon (entre la rue A.Houssaye et le tour de ville nord) et l'avenue de Verdun. La rue A. Houssaye jusqu'ici portion du RD25 est déclassée et passe dans la voirie communale.

La traversée nord-sud (RD967) est assurée par le contournement qui passe à l'ouest du bourg. Le centre bourg est desservi par les trois giratoires marqués par un point noir. L'axe central de la rue de Laon entre le giratoire nord et l'avenue de Verdun devient une simple voie communale interdite aux poids lourds. Il en est de même de la rue de Reims entre l'église et le carrefour de la route de Chéret et du tour de ville sud.

Il faut profiter de la mise en service du contournement pour essayer d'apporter des réponses réalistes, c'est-à-dire possibles, à ces questions :

- 1- « comment inciter et faciliter l'accès au centre commercial du bourg »
- 2- « comment sécuriser le cheminement piétonnier dans le cœur du village »
- 3- « comment fluidifier et sécuriser la circulation des véhicules à moteur dans Bruyères » tant sur le sens nord-sud que dans le sens est-ouest

Des rues encombrées, peu sûres, bloquées par les poids lourds

Rue de Reims : l'empâtement et le tonnage grandissants des poids lourds rendent difficile et dangereux leur transit par le centre du bourg. Or il passe de plus en plus de PL dans Bruyères (un comptage est en cours). Ils sont sources de nuisances considérables, notamment pour la sécurité des maisons riveraines et des passants.

rue de Reims : les trottoirs sont trop étroits pour les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite



C'est d'autant plus problématique que c'est le long de cette rue que se concentrent la plupart des activités commerciales et des services de Bruyères.

Un des points noirs de Bruyères : circulation et stationnement dans le secteur de l'école place Marcy et rue du Marais :

Place Marcy : le trottoir devant le monument envahi par les véhicules qui accaparent le trottoir devant l'école, excluant de fait les piétons qui doivent passer sur la chaussée.



Une deuxième entrée pourrait être créée sur le Tour de ville nord en mettant en sens unique le Tour de ville pour sécuriser l'accès



Les difficultés grandissantes du stationnement :

Le cœur du village est de plus en plus encombré de véhicules, ceux des riverains comme ceux de nos visiteurs qui peinent à trouver une place pour stationner. Trop d'automobilistes dérogent aux règles de stationnement, au risque de mettre en danger les piétons. L'encombrement du centre est un handicap pour le commerce bruyérois qui a besoin que des places soient disponibles pour ses clients.

Au total, on recense outre les huit places de la rue de Reims, une soixantaine de places sur les quatre places du centre (devant et derrière la mairie, devant les écoles place Marcy et autour de l'église). D'autres existent, mais elles sont plus éloignées du centre comme celles du Tour de ville, de la rue du marais et de la rue A. Houssaye, récemment aménagée. Il n'existe qu'une place réservée aux handicapés (derrière la mairie)

Rappel : *le conseil municipal a renforcé la taxation pour non création de places de stationnement dans le cadre des opérations immobilières de rénovation des logements dans le centre bourg. En portant cette taxe à 4000 euros par emplacement, le conseil a voulu mettre en place une véritable mesure de dissuasion face à la multiplication des véhicules sans gavage privé qui encombrent les rues et les places du centre.*

Pour limiter les stationnements « ventouses » de véhicules dans le centre du bourg, la commune devra-t-elle instituer une zone bleue au moins au niveau des places de la rue Porte de Reims ? voir sur la place de Gaulle ?.

Il reste quelques possibilités repérées par la commission :

1) Tour de ville, en face la caserne des pompiers.- **2)** dans les douves du square des remparts - **3)** à l'extérieur du centre bourg, en profitant du déclassement de la rue Porte de Laon devenue simple rue de desserte entre le giratoire nord et l'avenue de Verdun, des emplacements de stationnement peuvent être matérialisés au sol dans le cadre de l'aménagement de cette voie.